



Etre assistante maternelle et employée à domicile pour des parent

Par **meg74**, le **19/02/2017** à **11:01**

Bonjour , j'ai eu une demande d'une maman pour deux enfants. C'est des petits contrats mais avec des horaires très variables. 5h45-15h ou 12h-22h (2 ou 3 fois par semaine). Pour le bien des enfants, j'aimerais savoir si on peut être employée par les mêmes employeurs en tant qu'assistante maternelle et en tant qu'employée à domicile . C'est mes voisins, les enfants pourraient se lever tranquillement ou se coucher à une heure raisonnable.Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **19/02/2017** à **11:05**

Bonjour,

Le mieux serait à mon avis d'interroger l'organisme duquel vous avez reçu l'agrément éventuellement par écrit pour avoir une réponse sous la même forme...

Par **Chacha35**, le **01/06/2019** à **09:13**

Bonjour

Je ne vois pas de réponse à cette question. Je souhaite faire la même demande à une Ass mat. Pouvez-vous nous donner une réponse à cette question très intéressante. Je vais voir une nourrice habitant juste à côté de chez moi et pour le bien être de tout le monde, j'aimerais qu'elle vienne exercer chez moi car ne prévoit prendre que mes contrats ayant 2 enfants. Est ce possible svp?